

Tâches et obligations d'un responsable des engins échangeables (REE)**▣ Vue des stocks**

- ✓ Contrôler régulièrement le solde du compte
- ✓ Comparer le stock système myMTM avec le stock physique
- ✓ Vérifier les soldes négatifs et les anomalies

⇒ Écritures

- ✓ Contrôler les entrées et les sorties
- ✓ Corriger les écritures erronées ou manquantes
- ✓ Joindre le bon de livraison des engins échangeables lors des livraisons

☑ Organisation

- ✓ Saisir les besoins en temps utile
- ✓ Effectuer l'inventaire (sur demande de MTM)
- ✓ Signaler immédiatement toute modification des données de base

⚖ Différences

- ✓ Identifier la cause et vérifier les justificatifs
- ✓ Clarifier la situation avec le partenaire concerné
- ✓ Veiller à ce que les corrections soient effectuées dans les délais impartis

🕒 Utilisation prévue

Utiliser les engins échangeables exclusivement pour le trafic direct de marchandises avec Migros.

⚠ Responsabilité

Le titulaire du compte est responsable de ses stocks. Des stocks erronés peuvent engendrer des coûts.

🕒 Délais importants

Les écritures erronées ou manquantes doivent être corrigées dans le délai de correction prévu (7 jours calendaires).

📋 Respecter les standards de propreté

Pour plus d'informations sur les standards de propreté, veuillez consulter le site web MTM:
[Standards de propreté TG](#)

Plus d'informations sur le site web MTM: www.tauschgeraete.ch